

Audience de la CGT IP avec la direction interrégionale : Des constats partagés mais peu de solutions proposées

Suite à la demande d'audience effectuée par les coordinateurs régionaux de la CGT IP avant l'été, notre organisation a finalement été reçue le 30/09/26 pendant plus de deux heures par le directeur interrégional, son adjointe, la directrice du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR), le secrétaire général, l'adjointe à la DRH et la responsable de la MILRV.

Les représentants de la CGT IP ont déjà été reçus par l'actuel DI à plusieurs occasions depuis sa prise de poste, en décembre 2023.

Force est de constater que les problématiques abordées sont malheureusement souvent les mêmes : la surpopulation carcérale, les impacts qu'elle génère sur la charge de travail des agents, le sous-effectif général auquel sont confrontés les SPIP de la DISP, l'épuisement professionnel qui en résulte, l'absence de solutions pérennes proposées par la plupart des hiérarchies pour préserver la santé des agents, le dialogue social souvent indigent, voire inexistant dans les services, etc.

Quelques nouveautés toutefois, la CGT IP a souhaité aborder le contestable plan régional d'équité qui se décline localement depuis plusieurs mois, les difficultés de réactualisation des chartes des temps, les dysfonctionnements récurrents de PRISME et les consignes délétères quant aux personnes détenues étrangères et l'organisation de permissions de sortir collectives.

Sans surprise, la question de la surpopulation carcérale et des conditions de détention inadmissibles qui en découlent, n'a pas trouvé de réponse au-delà des tentatives de développer les alternatives à l'incarcération et les sensibilisations faites auprès des chefs de cour d'appel ces dernières années. La DISP reconnaît que ce rôle de commercial n'a pas permis d'endiguer comme initialement espéré l'augmentation de la population pénale (1400 personnes détenues en plus sur la DISP en 3 ans). Elle reconnaît également que la politique de transfert systématique des personnes détenues en MA vers les différents établissements pour peine, au détriment du travail de réinsertion, a trouvé ses limites, ces derniers ayant atteint désormais leur taux d'occupation maximal.

La CGT IP a clairement exposé ne pas se satisfaire de cette situation qui obère et le travail des professionnels et le parcours de détention des personnes détenues.

Elle a par ailleurs tenu à souligner de nouveau la charge de travail de nos services, qui reste partout largement supérieure à celle prévue dans les organigrammes de référence.

La DISP met en avant, à raison, les faibles recrutements de ces dernières années et la limitation du nombre de contractuels qui ne permettent pas d'atteindre les chiffres prévus par les Effectifs de Référence (ER pourtant fondés sur des chiffres obsolètes des personnes suivies datant de 2024 !).

Le discours de l'administration est clair, tout est bloqué actuellement.

Le plafond d'emploi national ayant été dépassé, aucun recrutement nouveau n'est envisageable.

Finie donc l'utopie des contractuels comme sparadraps aux problématiques RH. Et pour de nouvelles éventuelles créations de postes, il faudra attendre d'improbables arbitrages ministériels, après l'adoption de la loi de finances...

Il ne faut pas se faire d'illusions : dans le contexte de restrictions qui perdure, notamment au sein de la fonction publique, l'austérité budgétaire gagnera certainement la bataille...

Bref, en réalité aucune perspective ne s'offre à nos services en matière de RH !

En résumé, nous partageons le constat d'une charge de travail en augmentation corrélée à une pénurie persistante de personnels...

Et dans l'attente de jours meilleurs, quelle solution pour résoudre cette équation ?

Pour la CGT IP la réponse est simple : les hiérarchies doivent adapter la charge de travail et alléger les procédures ou actes professionnels obligatoires qui ne cessent de croître.

Dès lors que les moyens du service dépassent la charge de travail, d'un CPIP pour 60 personnes suivies (telle que la DGAP elle-même l'a définie), **il est nécessaire de mettre en place une organisation adaptée à la pénurie de moyens et permettant de préserver la santé des agents.**

Ce n'est pas une option, mais une obligation résultant de l'adoption des Effectifs de Référence, qui engage la responsabilité des DFSPIP !

Notre organisation a donc fermement rappelé la nécessité de mettre en place des « modes dégradés » en identifiant l'essentiel et le superflu.

Si cette nécessité peut être partagée par la DISP, elle ne souhaite surtout pas les définir et laisse aux hiérarchies locales le soin de s'en occuper.

Nous avons là encore rappelé qu'il ne s'agit que rarement d'une préoccupation spontanée des DFSPIP et que lorsque le sujet est mis sur la table pas les représentants du personnel, il n'est que difficilement négociable au niveau des CSA locaux !

Des consignes plus générales de part de la DISP à ce sujet pourraient être grandement utiles.

L'épuisement professionnel est une réalité, et afin d'en mesurer l'ampleur, nous avons souhaité mettre l'accent sur le temps de travail réel des agents : la CGT IP a demandé à ce qu'il nous soit communiqué le nombre de RCT que génèrent les agents dans les services ainsi que le nombre d'heures écrêtées chaque mois.

Ces chiffres noirs, jamais mis en avant et qui lèvent pourtant le voile sur la réalité connue par bon nombre de professionnels !

La CGT IP a par ailleurs évoqué l'organisation du temps de travail avec le DI à travers la question des chartes des temps.

En effet, si celui-ci met régulièrement en avant son attachement au dialogue social, ce n'est pas une pratique qu'il s'impose à lui-même sur ce sujet. Les chartes des temps régulièrement adoptées dans nos CSA départementaux, en accord avec nos hiérarchies, se font régulièrement retoquer au niveau du DIOS qui n'a pourtant pas sa place dans la procédure.

Nous demandons une réelle étude de celles-ci en CSA interrégional, comme le prévoient les textes.

Nous attendons de la DISP qu'elle fasse évoluer ses représentations sur le travail des agents dans nos services, notamment sur la question des plages fixes imposées.

Sur le plan des RH, la CGT IP a également demandé à la DISP des explications claires et la transmission rapide d'informations aux agents concernés par le rattrapage d'ISS qui se font balader depuis des mois sans mise en paiement des sommes dues.

Enfin, même si nous savons que certaines problématiques ne peuvent être résolues par la DISP, la CGT IP a jugé important de dénoncer fermement les dysfonctionnements ou fonctionnements inacceptables de PRISME et d'évoquer l'évolution inquiétante de nos métiers.

Les consignes illégales de la DGAP en matière de culture, de permissions de sortir collectives et de droits des personnes de nationalité étrangère n'ont pas leur place dans un État de droit. La vision sécuritaire et réactionnaire en cours est en contradiction totale avec le sens de nos missions et les valeurs humanistes qui les innervent.

Elle exclut, elle enferme, elle prive de toute perspective des populations qui sortiront pourtant de prison, qui resteront sur le territoire et dont l'absence d'accompagnement produira l'effet inverse à la politique répressive démagogique affichée !

La CGT IP, de par le réseau qu'elle représente sur la direction interrégionale restera vigilante sur l'évolution dans les services des différents points abordés lors de l'audience.

Restons combatifs pour le respect des droits des agents et de notre public, pour garantir des conditions de travail décentes dans les services, mais également pour la défense de l'identité professionnelle de nos métiers !

La CGT IP Nouvelle-Aquitaine.